

→ UGARH
+ info DNE A
DNE B

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Service de l'action
administrative
et des moyens

Sous-direction
de la logistique de
l'administration centrale

Bureau budgétaire
et financier
SG/SAAM D1
2015 -

n° 077

Affaire suivie par
Sylvie ZERBIB
Téléphone
01 55 55 31 61

Courriel
sylvie.zerbib
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Paris le 22 SEP. 2015

Le chef de service
de l'action administrative et des moyens

à

Destinataires in fine

Objet : Congés bonifiés des agents de l'administration centrale bénéficiaires en 2016-2017.

Le calendrier de constitution des dossiers relatifs aux demandes de congés bonifiés des personnels rémunérés par l'administration centrale est fixé comme suit :

- Pour les séjours prévus dans la période d'été du 1^{er} avril au 31 octobre 2016, la demande devra être effectuée au plus tard le 30 octobre 2015.
- Pour les séjours prévus dans la période d'hiver du 1^{er} novembre 2016 au 31 mars 2017, la demande devra être effectuée au plus tard le 29 février 2016.

Le respect des dates indiquées est impératif.

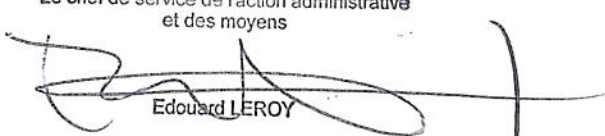
Les agents concernés sont invités à remplir une demande qui devra être adressée au bureau SAAM D1 après avis du supérieur hiérarchique et visa de l'UGARH.

Le formulaire de demande de congé est accessible sur Pléiade :

- Accueil > Infos RH > RH > Formulaires RH

Je vous remercie de bien vouloir donner toute la publicité nécessaire à la présente note.

Le chef de service de l'action administrative
et des moyens


Edouard LEROY